Dans le cadre de la conférence de presse de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, et à l'occasion du lancement le 18 mai de la campagne « La contraception qui vous convient existe » de l'INPES, la Haute Autorité de Santé met à la disposition des pouvoirs publics, des professionnels de santé et du grand public des outils pour répondre aux problématiques liées à la contraception.

Malgré un taux de contraception élevé en France, il subsiste un nombre important de grossesses « non prévues ». Un tiers de ces grossesses est dû à l'absence de contraception tandis que les deux autres tiers surviennent sous contraception.
La Haute Autorité de Santé (HAS) s'est intéressée aux moyens d'agir. Après avoir publié deux documents fin mars, elle met aujourd'hui à la disposition des pouvoirs publics et des professionnels de santé des outils pour répondre aux besoins des femmes.

Deux grossesses non prévues sur 3 surviennent alors qu'une méthode contraceptive est utilisée. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : tout d'abord, il y a un écart entre l'efficacité théorique d'une méthode contraceptive et son efficacité en vie réelle. En effet, la méthode

utilisée par la personne
n'est pas
toujours
la plus
adaptée à s
a situation personnelle.
Par ailleurs,
il existe en France une notion de «
norme contraceptive
»
qui est utilisée pour caractériser les pratiques contraceptives au cours de la vie
.
En France, cette norme se traduit par un recours au préservatif en début de vie sexuelle, à l'utilisation de la pilule dès que la vie sexuelle se rég
u
larise et au recours au dispositif intra-utérin (DIU) comme alternative à la pilule à partir de 30 à 35 ans, une fois que les femmes ont eu les enfants qu'elles désiraient.
Le manque d'information sur les autres possibilités de contraception et cette norme sociale
guide
nt
souvent le
choix et
n'aide
nt
pas à
identifier
la méthode la plus adaptée à ses
besoins
.

Afin de répondre à ce besoin d'information sur les méthodes de contraception disponibles, la HAS
a diffusé fin mars un document de synthèse. Celui-ci rassemble toutes les informations sur les méthodes jugées très efficaces par l'OMS et permet aux professionnels de santé de proposer une méthode efficace à chaque personne qui le demande. Ce document était accompagné d'une fiche mémo reprenant les conseils à donner aux femmes pour trouver une contraception adaptée à son propre cas.
En effet,
la HAS
a souhaité
souligner l'importance du
libre
choix
de

la personne concernée afin que soit prise
avec le prescripteur
la décision la plus adaptée à son profil.

La HAS complète aujourd'hui cette publication par celle de fiches mémo par situation clinique (au nombre de 8) et d'un rapport sur les freins et les leviers pour le choix d'une contraception adaptée.

Des freins au choix d'une contraception adaptée ...

La HAS rend aujourd'hui public un rapport sur les freins et les leviers à la contraception. Précé dé d'
un état des lieux
des pratiques contraceptives actuelles et des dispositifs d'accès à la contraception
, c
e rapport
met en lumière les difficultés d'accès
au choix d'une contraception adaptée
et des leviers
pour y remédier.

Les freins sont de plusieurs types et concernent les professionnels de santé comme les usager
s
.
Côté
professionnels de santé
,
la HAS
a identifié
notamment
le manque d'actualisation de
s
connaissances sur les méthodes de contraception

, ainsi que l
es
conditions d'exercice médical
qui
peuvent parfois
entraver
l'accès à une consultation
uniquement
dédiée à la contraception
,
pourtant primordiale pour
une bonne information de la personne
.

Côté usagers, certains freins peuvent être associés à l'existence d'idées reçues telles que la pilule fait grossir, le DIU rend stérile...
Ces représentations sont la plupart du temps
dues
à un manque d'information et de connaissances des moyens de contraception.
D'autres
obstacles
ont été identifiés
:
la réticence à aborder des questions qui relèvent de l'intime
,
les difficultés d'accès à certains professionnels de santé ou
les contraintes économiques
(restes à charges)
.
Enfin,
des situations de fragilité peuvent de manière générale entraver le choix d'une méthode contraceptive mais également constituer des facteurs de risque d'échec de la contraception : non-reconnaissance sociale et parentale de la sexualité juvénile, périodes de post-partum ou post-IVG, périodes d'instabilité et/ou de fragilité affectives, situations professionnelles particulières et/ou le mode de vie (travail de nuit, horaires irréguliers et/ou décalés)

... qui peuvent être levés

Afin de dépasser ces difficultés, la HAS propose une synthèse des principales préconisations d es institutions
ayant exploré cette thématique c
omme par exemple
le fait
d'
améliorer l'information du grand public
pour
mettre fin
aux
idées reçues sur la contraception et la vie sexuelle.
Ou encore mieux préparer les professionnels de santé à leur rôle de conseil et
d'accompagnement en matière de contraception.

Enfin, pour répondre aux besoins des professionnels de santé d'actualiser leurs connaissances par une information fiable et de qualité, la HAS publie des
fiches mémo par situation clinique. Ces fiches aideront le professionnel de
santé
à trouver avec la personne la contraception la plus adaptée à ses besoins et à sa situation clinique
. Ces fiches
complètent la première fiche
mémo
mise en ligne fin mars «
Conseils et prescriptions pour la délivrance d'une pilule
»
.

Les fiches mémo, mises en ligne aujourd'hui, sont au nombre de 7 :

- contraception chez la femme adulte en âge de procréer (hors postpartum et post IVG),

- contraception chez l'adolescente,

- contraception en postpartum,

- contraception en post IVG,

- contraception chez l'homme,

- stérilisation chez l'homme et la femme,

- contraception d'urgence

A ces fiches par situation clinique, la HAS ajoute un tableau de synthèse des méthodes contraceptives et de leur efficacité
respective
.

Des travaux dans la continuité

La HAS publiera au cours de l'année d'autres travaux pour continuer dans cette perspective d'amélioration des pratiques professionnelles
. Elle élabore actuellement une
fiche mémo
sur l'évaluation
et la prise en compte
des
risque
s
cardio-
vasc
ulaire
s
qui sera rendue publique en juin
et
évalu
e
l'intérêt
du
dépistage des troubles de la coagulation
avant la prescription d'une méthode de contraception.

Consultez le document contraception en cliquant ici

Consultez les fiches memo en cliquant ici